

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 565

présenté par

M. Nadeau, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 384, insérer l'alinéa suivant :

« L'insularité des territoires d'outre-mer représentant autant de défis que d'enjeux internationaux et régionaux, tant en matière de lutte contre les stupéfiants, les armes, les contrefaçons, les protections des espèces, les pollutions maritimes, les immigrations clandestines, les importations illicites et les orpaillages clandestins, que les services de l'État doivent engager en conséquence avec les élus locaux des actions de coopération régionale avec les pays voisins afin de déterminer des actions communes et d'harmoniser leurs politiques régionales en la matière. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Outre-Mer, les questions de sécurité comme d'échange ou de protection ne peuvent être envisagées qu'en considérant la particularité insulaire et internationale de ces territoires dans leurs zones d'influence. Toute action doit donc se faire en partenariat avec les élus locaux et régionaux. Rappelons qu'il en va de l'intérêt de l'État comme de ces collectivités: à titre d'exemple c'est près d'1,5 milliard d'euros que les trois régions et collectivités françaises d'Amérique récupèrent dans leur budget par la seule action des services douaniers chaque année.